

Proposition de la Commission européenne relative à la révision de l'ETS Aviation (SEQE-UE)

La FNAM a pris connaissance de la proposition de la Commission européenne d'étendre à partir de 2029 au-delà des frontières de l'Union européenne (jusqu'à une distance de 5000 kilomètres) le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) applicable au transport aérien.

La FNAM rappelle que cette approche d'élargissement a déjà été rejetée par le passé par de nombreux pays tiers et que le CORSIA, mécanisme international agréé dans le cadre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), doit être le seul à s'appliquer à l'ensemble des vols internationaux.

La FNAM reste en conséquence favorable au maintien du champ géographique actuel de l'ETS ("stop the clock") et appelle les institutions européennes à travailler à la pérennisation de l'exemption applicable aux trajets depuis et vers les territoires ultramarins au-delà de la fin de l'année 2035 afin de préserver l'économie des liaisons indispensables à la continuité territoriale.

La FNAM a par ailleurs noté avec satisfaction l'obligation qui serait faite aux États de consacrer au moins 50 % des revenus générés par le marché carbone à des projets de décarbonation. Elle rappelle à cet égard notamment sa demande de voir les montants générés par la mise aux enchères des permis ETS de l'aviation affectés à la décarbonation de l'aviation. La FNAM salue également des propositions d'augmentation des permis gratuits pour l'utilisation de carburants aériens durables (SAF) et de la mise en place d'un système de « book-and-claim » pour les SAF. Il appartiendra toutefois d'en connaître et apprécier pleinement les détails de mise en œuvre.

La FNAM précise enfin qu'il ne s'agit que d'une proposition de la Commission soumise à une procédure de codécision de la part des Etats membres et du Parlement européen.

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA** France (European Business Aviation Association) – le **GIPAG** France – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

Plus d'informations sur www.fnam.fr